|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Blason- 1  **Mairie de CERBERE**  **66290**  **\_\_\_\_\_\_\_\_**  Tél. 04.68.88.41.85  Fax. 04.68.88.47.64 |  |  |
|  |  |  |

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**ACQUISITION D'UN MINIBUS**

**Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

1. **ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE**

Le présent cahier des charges concerne l'acquisition d'un Minibus pour le transport de personnes, répondant aux caractéristiques définies à l'article III

1. **SPECIFICITE DU MARCHE**

Le marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les pièces constitutives du marché sont le présent cahier des charges et l'acte d'engagement joint au présent dossier.

La durée d'exécution du marché est de 3 mois à compter de sa notification.

Contractuellement ce délai maximum décompté à partir de la date de notification du marché est ramené, le cas échéant, à celui sur lequel s'est engagée contractuellement l'entreprise titulaire du marché dans son offre.

1. **SPECIFICITE DU BESOIN**

Le véhicule fourni est neuf avec tous les équipements de mise en circulation (carte grise, immatriculation, kit de sécurité…) et présente toutes les garanties de bon fonctionnement.

Les descriptions techniques indiquées dans le tableau ci-après sont les prescriptions minimales.

|  |
| --- |
| **MINIBUS** |
| Moteur : euro 5 ou euro 6 |
| Carburant diesel |
| L2H2 avec marche pied |
| Couleur Blanche |
| 1 Porte coulissante et en option 2 portes coulissantes |
| Puissance du moteur 125 CV |
| Boite à vitesse manuelle |
| 9 places assises avec 1er siège amovible |
| Climatisation |
| Sérigraphie : bandes rouges et blanches avant et arrière |
| Stické "commune de Cerbère" et sur les pare -brises transport de personnes |
| Poste radio |
| Prestation d'immatriculation civile |
| Garantie : 24 mois **minimum (à préciser par le candidat dans la notice).** |
| Kit de sécurité |

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre les notices du véhicule proposé accompagné des éventuelles améliorations proposées.

Des propositions variantes relatives aux caractéristiques susmentionnées sont autorisées.

1. **GARANTIE**

Le candidat précisera la durée de garantie et ses extensions éventuelles. En outre dans le cadre de ka garantie, il indiquera ses délais d’intervention en cas de panne et s’il y a possibilité d’avoir un véhicule de remplacement.

1. **DOCUMANTATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES**

La fourniture du matériel sera obligatoirement accompagnée de tous les documents s’y rapportant. La documentation rédigée en français comprendra :

- les notices d’utilisation du matériel

-Les nomenclatures des pièces

Le fournisseur aura à sa charge la fourniture de tous les documents administratifs nécessaires à la mise en service du véhicule tels que l’établissement de la carte grise, la mise en place des plaques d’immatriculation.

1. **SERVICE APRES VENTE**

Le fournisseur devra indiquer dans son mémoire technique :

- La structure de son service après-vente

- Le délai de livraison des pièces détachées

1. **DELAI**

Le délai sera précisé par le fournisseur dans l’acte d’engagement et court dès réception de la notification du marché

Fait à ……………….le Fait à………………………le

Signature du Candidat Signature de la personne responsable des marchés